

Conseil de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines du 3 juillet 2025

Relevé de conclusions n°46

Le Conseil d'UFR, en sa séance du 3 juillet 2025,

◇ Membres en exercice : 39

◇ Quorum : 20 membres présents ou représentés

DECIDE :

N° Délibération	Objet de la Délibération	Membres	Votes	Remarques
2025/07/03-01(a)	Modalités de contrôles des connaissances et des compétences : UE TEDs de licence	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-01(b)	Modalités de contrôles des connaissances et des compétences : UE de psychologie	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-01(c)	Modalités de contrôles des connaissances et des compétences : Cadrage Masters	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-01(d)	Modalités de contrôles des connaissances et des compétences : Tableau synthétique	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-02	DU Langues et Cultures : Orient ancien : changement d'intitulé.	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-03	Lancement des travaux pour la mise en place de prises	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-04	Principe du lancement de travaux au sein des instances sur les congés menstruels	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-05	Relations internationales : DPI ARBA avec l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles	Présents et représentés : 29	Unanimité	
2025/07/03-06	Motion de la liste Union Étudiante et Indépendant.es pour demander à AMU l'exonération de tous les étudiants extra-communautaires : Depuis 2018, la stratégie « Bienvenue en France » a introduit une importante augmentation des droits d'inscription dans les universités françaises pour les étudiant-es extra-communautaires. Depuis 2022, AMU avait fait le choix politique de ne pas appliquer ces frais différenciés pour une liste déterminée de nationalités, celles-ci bénéficiant alors d'une exonération à 100%. Malheureusement, plutôt que d'étendre ce dispositif d'exonération totale à l'ensemble des étudiant-es extra-communautaires, la Gouvernance a prévu de réduire cette exonération tout en maintenant une liste de droits d'inscription différenciés en fonction de la nationalité des	Présents et représentés : 26	17 pour 4 contre 5 abstentions	

	<p>étudiant-es pour la rentrée 2025/2026. Le 24 septembre 2024, le Conseil d'Administration a rendu partielle l'exonération pour une liste d'exceptions. Le 17 juin 2025, ce même Conseil d'administration a entériné la fin de l'exonération à 100%, l'augmentation des frais d'inscription pour un nombre inconnu d'étudiants extra-communautaires passant désormais à 75% d'exonération, en concédant le maintien de l'exonération partielle en cas de redoublement pour les étudiants figurant sur cette liste.</p> <p>Les conséquences de cette réduction d'exonération à 75% ont pour effet d'augmenter les frais d'inscription pour les nationalités sélectionnées à 712,50 € en licence et 969,75€ en master. Pour les étudiant-es extra-communautaires exclus de cette liste différenciée, les frais s'élèvent à 2 895 € en licence et 3 941 € en master.</p> <p>Cette politique discriminatoire de droits différenciés qui différencie les étudiants en fonction de leur nationalité contredit nos valeurs républicaines de liberté à l'instruction, d'égalité d'accès à la formation et de fraternité avec tous les peuples pour faire progresser les sciences, les arts et les savoirs. Cette inégalité pénalise le rayonnement international des universités françaises et d'AMU, en réduisant son attractivité sur la scène internationale, une baisse d'inscriptions confirmée par le rapport du 07/03/2025 de la Cour des comptes. Pourtant première université de France choisie par les étudiants internationaux en 2020 avec 2 009 acceptations, avant l'application des frais différenciés, notre université recule en 2025 à faire respecter l'égalité d'accès à la formation dans le monde, défavorisant d'abord les étudiants internationaux et in fine son rayonnement international.</p> <p>Le conseil d'UFR d'ALLSH prend acte des décisions votées en Conseil d'administration du 12 septembre 2024 et du 17 juin 2025, le conseil prend acte de la décision politique faite par la Gouvernance de renforcer la solidarité internationale avec les 15 millions d'euros qu'elle a pu débloquer afin d'accueillir les chercheurs étasuniens menacés par le gouvernement d'extrême-droite de Donald Trump. Le conseil d'UFR prend également acte de la demande de la Gouvernance d'une rallonge de subventions supplémentaires auprès du Ministère de l'ESR pour accueillir d'autres chercheurs étasuniens.</p> <p>Par la présente motion, notre composante d'ALLSH, rassemblant nombre d'étudiants internationaux, et soucieuse de répondre aux besoins remontés par une pétition de près de 1 000 signataires, demande à la Gouvernance de poursuivre cette démarche de construction internationale en s'engageant de la même façon pour ses étudiant-es, en commençant par l'exonération de l'ensemble des étudiants extra-communautaires, tout en obtenant une rallonge nécessaire auprès du Ministère de l'ESR pour rétablir l'exonération à 100%.</p> <p>En accueillant les chercheurs étasuniens, AMU démontre que le devoir de solidarité internationale s'impose avant les contraintes budgétaires, le conseil d'UFR souhaite que cette solidarité continue de s'imposer pour ne plus discriminer au moment de leur inscription les étudiants</p>			
--	--	--	--	--

	<p>selon leur pays d'origine. Ni jauge, ni austérité budgétaire ne sauraient justifier l'inégalité de traitement que conserve une liste sélectionnant l'application ou non d'une exonération en fonction de la nationalité de l'étudiant-e.</p> <p>À titre d'exemple, des universités comme celles de Poitiers et d'Avignon appliquent une exonération totale des frais pour les étudiants extra-communautaires, malgré leurs situations budgétaires, elles affirment ainsi leur volonté de mener une politique de coopération et de rayonnement à l'international, favorisant l'inclusion et la transmission des savoirs académiques.</p> <p>Aussi, le conseil d'UFR d'ALLSH rejetant toute discrimination des étudiant-es en fonction de leur nationalité ou de leur pays d'origine demande à la Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans un premier temps : la suppression de la liste de pays exonérés, afin d'étendre l'exonération partielle à l'ensemble des étudiant-es extra-communautaires sans distinction de nationalité. • dans un second temps : que soit transmis à l'ensemble des composantes le nombre exact d'étudiants extra-communautaires inscrits chaque année à AMU, ainsi que le nombre exact d'exonérés. • dans un troisième temps : que soit rétablie l'exonération à 100% pour l'ensemble de nos étudiant-es internationaux. 			
2025/07/03-07	Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le département des arts Master « Arts », parcours « Médiation Culturelle des Arts »	Présents et représentés : 26	Unanimité	

Fait à Aix-en-Provence, le 7 juillet 2025,



Guy LE THIEC

Directeur de l'UFR ALLSH